

le 16 août 2017



Loi travail 2 XXL on n'en veut pas

n°1 : indemnités prud'homales pour licenciement

La loi d'habilitation des ordonnances a été votée pendant l'été pour permettre au gouvernement d'appliquer très vite les dispositions d'une nouvelle loi travail qui prévoit le plafonnement de ces indemnités.

L'Union syndicale Solidaires est contre :

- C'est un permis patronal à se comporter comme un voyou avec l'assurance de risques judiciaires prévus et limités.
- La proportionnalité liée à l'ancienneté permettrait tous les abus concernant les nouveaux embauché-es tout en ne garantissant qu'un maximum de 20 mois d'indemnisation (c'est le chiffre avancé aujourd'hui) pour les plus ancien-nes.
- **En clair, si t'es patron tu ne risques pas grand chose, par contre si tu ne l'es pas...**

L'Union syndicale Solidaires est pour :

- Des sanctions lourdes pour faire respecter les règles et laisser l'appréciation de la faute à l'instance judiciaire.
- Un statut du-de la salarié-e protecteur qui permette la continuité des droits en cas de perte d'emploi.
- Le renforcement de l'inspection du travail pour imposer le respect du droit dans les entreprises.

144 bd de la Villette 75019 Paris 01 59 38 30 20
www.solidaires.org contact@solidaires.org
facebook @USolidaires twitter @UnionSolidaires



Alors agissons ensemble !

-> #le30BloquonsleMedef

30 août manifestation face à l'université d'été
du Medef, 11h30 gare de Jouy en Josas (RER C)

-> En manifestation et en grève le 12
septembre

#le30Bloquons leMedef

Contre la loi travail XXL

A partir du
12 septembre

